

La Feuille 2 Chou

Trimestriel # 2



Édito

La section FO DGFIP de l'Aube a le plaisir de vous faire parvenir le deuxième numéro de « La Feuille de Chou ». Nous sommes dans les temps, le délai de 3 mois étant respecté depuis la première parution.

SOMMAIRE

1/EDITORIAL	P1
2/ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE	P1
3/ACTUALITES FINANCES	P2
4/ACTUALITES DGFIP	P2
5/ACTUALITES LOCALES	P3

En dehors de l'actualité nationale, pour notre département la grosse nouveauté du moment réside dans le changement de Directeur survenu le 5 juin dernier. Monsieur Thierry CLERGET nous a accordé une audience dès le vendredi 7 juin. Vous trouverez dans la partie « actualités locales » le compte-rendu intégral de cet entretien.

En espérant que ce deuxième numéro vous apportera certaines informations, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

ACTUALITES FONCTION PUBLIQUE

La fin du contingentement pour l'accès au 8e échelon du grade d'Agent Administratif Principal de 1ère classe se précise : dès le 1er juillet 2013 (en principe) il faudra avoir 4 ans dans le 7e échelon pour accéder au 8e. Tous les AAP1 au 7e échelon depuis 4 ans à cette date passeront donc au 8e échelon à compter de ce jour. Dès l'évaluation 2014 (activité 2013) les AAP1 au 7e échelon redeviendront consommateurs de réductions d'échelon et pourront donc réduire cette durée de 4 ans.

Les modalités de calcul de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) 2013 sont connues. Retrouvez le simulateur sur notre site local pour savoir si vous êtes éligible et évaluer dès maintenant son montant qui sera versé en juillet.

Concernant **la suppression de la journée de carence**, toujours pas de nouvelle, il faut attendre le projet de loi de finances 2014.

La Modernisation de l'Action Publique (MAP) a franchi un nouveau cap avec le dépôt d'un projet de loi concernant la nouvelle étape de la décentralisation. Il devrait y en avoir d'autres, le projet initial ayant été scindé en trois, compte tenu de sa lourdeur. Le dossier reste à suivre. A noter qu'une MAP est en cours de mise en oeuvre pour la fonction publique territoriale et pour la fonction publique hospitalière....

Concernant **la réécriture des grilles**, le gouvernement a décidé de commencer par la **catégorie C**. Après avoir présenté le 21 mai dernier des mesures inacceptables (attribution de seulement quelques points d'indice sur le bas de la grille (+ 7 points) et rien pour le sommet), de nouvelles propositions ont été présentées le 6 juin : la revalorisation, même si le compte n'y est toujours pas, est plus générale (entre 7 et 25 points selon les

échelons). Il y a par ailleurs un 9e échelon dans le grade d'AAP1 avec un indice NM de 457 après 4 ans dans le 8e échelon. L'entrée en vigueur est annoncée pour le 1er janvier 2014. **Retrouvez tous les détails et les commentaires de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO sur notre site local FO DGFIP 10.**

Concernant **la valeur du point** la Ministre de la Fonction publique a annoncé « qu'il n'était pour l'instant pas prévu de la dégeler en 2014 ». Une quatrième année blanche en vue ? Le changement attendra encore...

Le compte à rebours pour la nouvelle **réforme des retraites** est lancé : après la conférence



Le plan de qualification ministériel 2013 est enfin signé. La décision du gouvernement de réduire de 50 % le « retour » vers les agents des économies réalisées à l'occasion des suppressions d'emplois fait que les niveaux sont en baisse par rapport à 2012. **Retrouvez tous les chiffres sur notre site local.**



La Direction a annoncé **l'appel des listes complémentaires** des concours interne de catégorie B (en totalité, soit 149 collègues sur 1 167 emplois vacants) et externe (433 personnes sur 550 emplois vacants) et interne (67 collègues) de catégorie C.

Il y aura encore plus de 1 000 postes de B et 266 postes de C vacants, au 1er septembre 2013.

Ces vacances d'emplois ont, pour la 1ère fois, empêché des mutations dans la filière

sociale des 20 et 21 juin, des décisions seront annoncées en septembre. Déjà les rapports préparatoires dénoncent les fonctionnaires comme des privilégiés du système avec la référence au traitement détenu les six derniers mois. Personne (ou presque) ne rappelle que les primes sont très peu prises en compte pour le calcul de la pension : la NBI et l'IMT sont prises en compte (avec un prélèvement pour pension de 20 % pour l'IMT) mais le reste des primes ne sert qu'à alimenter de façon marginale le RAFP. Et concernant la retraite complémentaire, les fonctionnaires n'en ont pas, sauf à cotiser personnellement. Par ailleurs la durée de cotisation devrait largement augmenter, pour tous. Il va donc falloir se défendre une fois de plus...

Compte tenu de la date tardive de signature du plan, la Direction Générale a décidé que cette année les CAPL ne seraient pas consultées pour les propositions locales des Directeurs, mais les élus seront informés des propositions de la Direction.

Nous tiendrons au courant les agents proposés localement dès que possible.

fiscale alors que des postes vacants étaient sollicités.

Par ailleurs, cette année encore 51 postes comptables C4 ont été gelés pour le mouvement du 1^{er} septembre 2013. Dérouler une carrière complète comme comptable va bientôt relever du miracle.

Enfin, **la prime d'intéressement** a été versée fin juin pour un montant brut de 150 euros.

A noter que ce montant n'a pas varié depuis sa création en 2005.





Listes d'aptitudes 2013 : 6 agents (4 de la filière fiscale et 2 de la filière gestion publique) seront promus contrôleurs et une contrôlease de la filière gestion publique sera promue inspectrice au 1er septembre 2013.

La situation des emplois ne s'améliore pas : les vacances ne sont pas comblées par les arrivées extérieures, hors retour dans l'Aube suite à promotion (0 C dans la FF, 1 C en mars 2014 pour la GP, 2 B pour la FF et 1 B pour la GP). Seuls les A arrivent en « nombre ». De nombreux services connaissent des trous énormes dans leurs effectifs.

L'Équipe de Renfort ne suffit pas du tout et le renfort annoncé d'une unité en

septembre risque d'être très largement insuffisant. Le poste de cadre A sera-t-il pourvu ?

Retrouvez sur le site la situation des emplois service par service, à l'issue des CAPL de juillet

Le vendredi 7 juin matin M. Thierry CLERGET, Directeur Départemental depuis le 5 juin, a reçu les organisations syndicales à tour de rôle.

En sa qualité de 1ère organisation représentative dans l'Aube, la section FO DGFIP 10 "ouvrira le bal" à 8 H 30.

Le Directeur a indiqué qu'il lui semblait important de rencontrer les représentants du Personnel pour marquer son attachement à la qualité du dialogue social.

La déclaration FO DGFIP 10 :

Monsieur le Directeur,

Merci de nous recevoir aussi vite. Nous n'avons même pas eu le temps de solliciter une audience. Vous arrivez dans un département où les résultats obtenus sont globalement bons, mais au prix d'un investissement de plus en plus grand des agents, qui font de gros efforts pour maintenir coûte que coûte la qualité du service rendu à l'usager. Mais au cours de nos rencontres avec les collègues, il ressort de plus en plus un sentiment de découragement devant la lourdeur de la tâche et la réduction constante des moyens affectés.

N'attendons pas que le découragement se transforme en « démission morale collective » pour agir. La section FO DGFIP 10 tient à attirer votre attention sur les points suivants.

A/ Les effectifs

Comme partout, les effectifs théoriques de l'Aube sont insuffisants et en plus il y a des postes vacants. La vacance globale au niveau nationale, même si l'appel de listes complémentaires des concours B et C va aider un peu, est très forte. De nombreux services sont en difficultés en raison d'un manque d'effectifs. La seule idée de perdre un agent (promu ou retraité) qui ne sera pas remplacé donne des cheveux blancs à de nombreux chefs de service.

De plus la section FO, très attachée au maillage territorial du réseau, attire votre attention sur la situation particulière de deux postes comptables où 50 % des effectifs sont absents : Piney et Bouilly. Comme une éventuelle fermeture ne semble pas être prévue pour la fin 2013, il faut absolument renforcer les effectifs de ces deux structures rapidement. Quelle sera votre orientation lors des prochaines CAPL à ce sujet ?

B/ Le budget

La réduction constante des moyens de fonctionnement à l'heure où tout augmente (tarifs postaux, électricité, gaz, etc.) fait que le département risque de se retrouver en cessation de paiement à terme où de ne plus assurer toutes ses missions. La Direction Générale doit avoir les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions, vitales pour le fonctionnement de pays.

C/ Dialogue social

Le changement des règles pour les agents de la gestion publique risque, à notre avis, de créer des problèmes dans les mutations dès 2014 : un agent de la gestion publique actuellement affecté à Brienne ou Bar sur Aube (par exemple) qui souhaiterait se rapprocher de son domicile à Troyes pourrait parfaitement se retrouver affecté à Chaource, Bar sur Seine ou Arcis sur Aube par exemple. De plus l'abandon du « droit au retour » pour les listes d'aptitudes et concours de C en B va créer des frustrations. Concernant les CAP Locales de listes d'aptitude, la Direction locale permettra-t-elle aux représentants du personnel de jouer tout

leur rôle en entrant en séance avec un projet comportant moins de noms que de potentialités, comme cela est prévu par les instructions ?

De plus, nous vous demandons à avoir une réunion de travail avec le service des ressources humaines pour qu'ils nous expliquent, et à travers nous aux collègues, ce que signifient les nouvelles instructions relatives aux mutations et l'abandon partiel de la règle de l'ancienneté pour les affectations. Cela revient-il à dire que la Direction fera absolument ce qu'elle voudra pour les mouvements ? Il faut des règles claires et surtout connues de tous avant de faire des demandes.

Enfin nous vous demandons à être informés assez en amont lors de CTL ou groupes de travail sur les sujets touchants la restructuration du réseau pour ne pas transformer l'avis du CTL en simple formalité mais pour nous permettre de faire des propositions. Par ailleurs sur ce sujet sensible il faut absolument éviter la précipitation comme cela s'est fait en fin d'année dernière pour Vendevre sur Barse : une fermeture annoncée officiellement 9 jours avant d'être effective, c'est difficile à gérer pour les agents et les usagers.

Après cette intervention les réponses ont été les suivantes : Concernant les décisions relevant du national (effectifs, budget) il ne pouvait faire plus que d'attirer encore et toujours l'attention de la Délégation et de la Direction Générale, ce qui était déjà fait.

Concernant la gestion du personnel et les mutations, il s'est voulu rassurant indiquant que les textes avaient toujours prévu l'intérêt du service même si la règle de l'ancienneté s'appliquait dans les faits. Toutefois une réunion OS/Direction sera organisée le 27 juin, jour du prochain Comité Technique Local. Il a aussi indiqué qu'à titre personnel il n'était pas favorable, dans la mesure du possible, à faire faire "la diagonale du fou" à un agent qui ne le souhaitait pas. Concernant les fermetures de sites il a indiqué qu'en effet fermer un poste neuf jours avant la date d'effet, c'était très juste. Qu'il fallait avoir une démarche de concertation avec les élus et que le cheminement était forcément long. Il a aussi indiqué qu'il était important de faire "attention aux agents", qu'il se rendrait en principe dans tous les services avant l'été (mi-juillet) pour faire connaissance avec les agents et avec les locaux.

Pour conclure, cet échange nous a paru intéressant quant à la qualité de l'écoute. Nous jugerons maintenant à plus long terme sur les faits, lors des prochaines CAPL notamment.

A venir : CHS CT le 1er juillet et CAPL de mutations (2/7 pour les C et 11/7 pour les B et A).

Inscrivez-vous par mel pour être tenus informés de la mise à jour du site :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/010/>

**Ce site, régulièrement mis à jour, a reçu 2 652 visites
entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2013.**

POUR NOUS CONTACTER :

Laurent CROUZET, secrétaire départemental, Trésorerie d'Arcis sur Aube, 03 25 37 84 69

Laurie Anne TERRASSE, secrétaire départementale adjointe, SIE Troyes Extérieur, 03 25 41 68 93

Louis LAUNAY, trésorier départemental, CEPL, 03 25 43 72 24

Mel : fo.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/010/

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



**Première organisation
syndicale du département**